

Relevé des décisions du Président  
Prises en vertu de la délibération n° 110/2021 portant délégation de pouvoirs de  
l'organe délibérant au Président  
(Article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales)

Décision n° 21/2023 portant renouvellement de l'adhésion à l'Union des Maires de l'Essonne pour l'année 2023 pour un montant de cotisation de 600,00 € TTC

Décision n° 22/2023 portant attribution de l'accord-cadre à bons de commande n° 2022-PA-FCS-0004 portant sur la maintenance préventive et curative du matériel électroménager de la CCEJR à la société **CUISINES EQUIPEMENTS**, pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois 12 mois et pour un montant **maximum de 150 000 € HT** sur tout la durée de l'accord-cadre

Décision n° 23/2023 portant souscription d'une ligne de trésorerie de **1.000.000 €** avec la **Caisse d'Épargne**

Décision n° 24/2023 portant attribution d'un marché public portant sur la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un réseau d'eaux usées et de la lagune de Chauffour-lès-Etréchy à la société **InVARR** pour un montant de **19 450,00 € HT**, pour une durée prévisionnelle de 15 mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage et prenant fin à la réception des travaux

Décision n° 25/2023 portant approbation d'une convention portant **subvention** pour le déploiement du service « Mobi Roue » par le **Parc Naturel Régional du Gâtinais Français**

Décision n° 26/2023 portant acte constitutif pour la création d'une **régie de recettes** et d'avances pour les produits des recettes du service **Aménagement du Territoire** (RR68115)